

Appel à manifestation d'intérêt pour le Développement des contenus pédagogiques audio-visuels pour les intégrer dans la plateforme nationale d'apprentissage en ligne du MEPUA

1. Contexte

Dans le cadre du projet de digitalisation de la gestion administrative et pédagogique du MEPUA, le Ministère souhaite intégrer une plateforme pour l'enseignement et la formation par le numérique à destination des enseignants et des élèves guinéens.

Par-delà d'être un moyen de riposte aux crises dans un contexte mondiale marqué par la pandémie de la Covid-19 notamment, investir dans le développement d'alternatives numériques pour l'enseignement et la formation, avec des approches hybrides, bimodales, qui combinent le présentiel avec le distanciel, s'impose à la Guinée également comme alternative pédagogique intéressante, capable de renforcer la qualité des enseignements et formation et de générer des économies importantes sur la production des supports pédagogiques et la vulgarisation et l'acquisition des savoirs.

Il s'agit d'autonomiser les enseignants et les élèves en intégrant la technologie numérique dans l'enseignement en classe et de mettre à disposition des outils d'enseignement par le numérique également pour l'auto-apprentissage guidée des élèves et des enseignants.

La Guinée souhaite développer l'enseignement et la formation par le numérique pour, d'une part, encourager et fédérer les initiatives déjà prises avec l'appui de différents partenaires, et d'autre part mettre en place une infrastructure propre d'enseignement et de formation par le numérique au niveau du MEPUA.

Le MEPUA souhaite opter pour la mise en place de la plateforme Learning Passport. Cette initiative a été lancée par UNICEF et Microsoft notamment pour appuyer les pays dans la continuité des apprentissages pendant la fermeture des écoles en raison de la crise de la COVID-19. Mais Learning Passport permet également de renforcer et compléter l'enseignement en classe et peut servir de support pour des formes hybrides qui combinent l'enseignement en classe avec un enseignant et des séquences d'apprentissage plus autonomes par les élèves en dehors de la classe. Les outils numériques mis à disposition sur la plateforme peuvent être utilisés par les élèves de manière autonome et guidée par l'enseignant ou un facilitateur. La plateforme peut également être utilisée par les enseignants pour leur formation.

L'avantage de la plateforme Learning Passport est qu'elle propose trois moyens d'accès différents - une version hors ligne, une version en ligne et une app. Elle est ainsi particulièrement bien adaptée aux besoins de pays avec des zones de faible connectivité.

En l'absence d'Internet ou dans les zones de faible connectivité, le Learning Passport peut être accédé à l'aide de mini serveurs ou concentrateurs qui fournissent les contenus aux apprenants. Ces derniers peuvent y accéder avec ou sans terminal (smartphones, tablettes, PC). Avec un terminal, les apprenants accèdent aux contenus par un réseau local. Les concentrateurs sont alimentés à partir d'un périphérique de stockage ou connectés à Internet. Sans terminal, les élèves ou enseignants voient directement les contenus sur un terminal partagé (téléviseur, TBI, écran de projection).

II. Objectif et But

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt consiste à constituer une liste de prestataires capables de fournir/développer des contenus pédagogiques audio-visuels pour les intégrer dans la plateforme nationale d'apprentissage en ligne du MEPU-A.

Les entreprises intéressées sont invitées à fournir à la l'UNICEF les informations démontrant qu'elles sont qualifiées et disposent d'une expérience dans l'exécution des projets similaires en joignant les documents suivants :

1. Une copie du RCCM (copie en cours de validité) ;
2. Une copie du statut de l'entreprise
3. Une copie du Quitus fiscal (copie datée de moins de 3 mois) ;
4. Une copie d'Immatriculation fiscale (copie datée de moins de 3 mois) ;
5. Relevés bancaires sur 12 mois ;
6. Une copie actualisée des Curriculum vitae du personnel clé ;
7. Une preuve de l'exécution de contrats similaires ;
8. Des attestations/certificats de bonne exécution délivrés par les clients institutionnels (grandes sociétés ou institutions nationales et internationales)
9. Toutes informations jugées pertinentes.

UNICEF établira, sur la base des réponses du présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte d'entreprises qui sera contactée pour l'appel d'offres.

Les critères d'éligibilité, et la procédure de sélection seront conformes aux procédures de l'UNICEF.

NB :

- *Aucun dossier de candidature ne sera ni partiellement ni totalement retourné, quelque soit l'issue du processus de pré-sélection.*
- *L'enregistrement dans le fichier, les années précédentes ne donne pas droit à une inscription automatique au niveau fichier, les entreprises sont invitées à re-soumettre un dossier*

- Chaque dossier sera évalué par l'UNICEF et l'inclusion dans la liste restreinte et la base de données dépendra des résultats de l'évaluation et de la transmission des documents exigés dans le dossier
- En raison du grand volume de réponse, l'UNICEF ne sera pas en mesure de transmettre des accusés de réception pour les différentes soumissions
- La soumission d'un dossier ne saurait garantir l'inscription automatique dans la liste restreinte et la base de données des fournisseurs de l'UNICEF.
- L'inclusion des entreprises dans la liste restreinte et la base de données des fournisseurs de l'UNICEF ne signifie pas que vous serez consulté dans toutes les sollicitations émises. Cela veut seulement dire que votre entreprise, une fois incluse dans la liste restreinte et la base de données, bénéficiera d'un traitement égal dans le processus de sélection des entreprises et ce conformément aux procédures d'achat de l'UNICEF
- L'enregistrement sur le site UNGM est obligatoire et il est gratuit (www.ungm.org)
- UNICEF ne travaille pas avec des entreprises qui ne respectent pas le droit du travail, qui ne respectent pas les standards éthiques relatifs au travail des enfants et mines antipersonnel

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'UNICEF de la faire figurer sur la liste restreinte ni de conclure un contrat avec cette dernière.

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française et portant clairement la mention : « **Développement des contenus pédagogiques audio-visuels pour les intégrer dans la plateforme nationale d'apprentissage en ligne du MEPU-A** », doivent parvenir (dépôt physique) à l'UNICEF du :

- **Lundi au Jeudi de 09 H00 à 16 H00 et**
- **Vendredi du 09 H00 à 12H00**

Date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Judi 23 Juin 2022 à 16 H00** a l'adresses ci-dessous :

Bureau de l'UNICEF Guinée, Quartier Coleah, Lansebougny, Route Niger, Commune de Matam, République de Guinée.

Préparée par :

Vérifié par :

Kadiatou Bobo Diallo

Supply Officer

kbdiallo@unicef.org



02/Juin/2022

Laurent Badaut

Supply Specialist

lbadaut@unicef.org

02.06.2022

